



Mairie
de
AIGALIERS
30700

PROCES-VERBAL
de la REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du mercredi 16 Octobre 2019
Mairie d'AIGALIERS

Présents : Messieurs BOYER Daniel, CHRISTOL Georges, MARREL Jérôme, RUOT David, SABIANI Pierre-Jean, TALLARON Jérôme, Mesdames BALMASSIERE Sophie, BONZI Frédérique, GLOANEC Marie-Lise.

Pouvoirs : Monsieur BLANC Serge a donné pouvoir à Monsieur CHRISTOL Georges.
Madame LOYAL Denise a donné pouvoir à Monsieur BOYER Daniel.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 19 h 00.

Madame BONZI Frédérique est désignée secrétaire de séance.

✓ **Approbation du compte rendu de la précédente réunion.**

Le compte rendu de la réunion en date du 18 Septembre 2019 est approuvé à l'unanimité.

✓ **Délibération pour adhésion au régime d'assurance chômage pour le personnel non-titulaire (saisonniers, contractuels)**

A ce jour, la Commune d'Aigaliers n'adhère pas au régime d'Assurance Chômage.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal est favorable à l'adhésion de la Commune au régime d'assurance chômage pour le personnel non titulaire (contractuel).

✓ **Virements de crédits- exercice 2019**

Considérant qu'il est nécessaire d'effectuer des virements de crédits au budget 2019,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, vote les virements de crédits au budget 2019, suivants :

Désignation	Dépenses	
	Diminutions de crédits	Augmentation de crédits
SECTION FONCTIONNEMENT	6 100 €	6 100 €
D 022 Dépenses imprévues de fonct°	2 500 €	
D 615221 Entretien Bâtiments Publics		2 000 €
D 6226 Honoraires	3 600 €	
D 6227 Frais d'actes, de contentieux		3 600 €
D 6413 Personnel non titulaire		500 €
SECTION INVESTISSEMENT	34 900 €	34 900 €
D 2117 Bois et Forêts		15 000 €
D 2138 Autres constructions		4 600 €
D 21551 Réseaux de voirie		15 300 €
D 2315 Travaux en cours (voirie-réseaux)	34 900 €	
TOTAL GENERAL	41 000,00 €	41 000,00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, des membres présents vote les crédits supplémentaires au budgets 2019 suivants :

Désignation	Dépenses	Recettes
	Augmentation de crédits	
SECTION FONCTIONNEMENT		
D 6455 Cotisations assurance du personnel	2 500 €	
D 023 Virements à la section d'investissement	4 676 €	
R 6419 Remboursement rémunérations du personnel		2 500 €
R 7381 Taxe additionnelle droits de mutation		2 500 €
R 74121 Dotation de solidarité rurale		237 €
R 742 Dotation aux élus locaux		659 €
R 74758 Participation des autres groupements		1 280 €
Total section fonctionnement	7 176 €	7176 €
SECTION INVESTISSEMENT		
D 2112 Achat terrain de voirie	3 176 €	
D 2183 Matériel de bureau et informatique	1 500 €	
R 021 Virement de la section de fonctionnement		4 676 €
Total section investissement	4 676 €	4 676 €
TOTAL GENERAL	11 852 €	11 852 €

✓ Spectacle de Noël pour les enfants et repas des aînés

- ✚ **Spectacle des enfants** : La compagnie CARLOTATRALALA viendra présenter un spectacle de marionnettes intitulé « Tâne Petit âne en chemin » aux enfants de la Commune d'Aigaliers, le mercredi 11 décembre 2019, à la salle polyvalente. A l'issue du spectacle, un goûter et un présent seront offerts aux enfants de la Commune.
- ✚ **Repas des Aînés** : Le repas des aînés, offert aux Aînés de la Commune (personnes âgées de 60 ans et plus et leur conjoint) aura lieu le dimanche 8 Décembre 2019, au restaurant.

✓ Fonds de concours ENEDIS pour extension du réseau à Foussargues

Cette question à l'ordre du jour est annulée.
En effet, c'est le pétitionnaire de la demande d'extension qui réalisera la démarche auprès d'ENEDIS.

✓ Emplacements réservés à Gattigues nos 3,4 et 5 du Plan Local d'Urbanisme

Lors de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U), trois emplacements réservés numéros 3,4 et 5 avaient été prévus à Gattigues autour de l'église.

Le propriétaire de la parcelle AR 150 demande si la Mairie maintient l'emplacement réservé situé sur sa parcelle.

Le Conseil Municipal après réflexion, décide de prendre conseil auprès du Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (C.A.U.E.) du Gard.

Il est nécessaire de prendre en compte l'évacuation des eaux de ruissellements des terrains et les sorties des véhicules également.

Après discussion, le Conseil Municipal diffère sa décision à une date ultérieure.

✓ Achats parcelles sises lieu-dit Béniquet, mises à la vente par la SAFER

La SAFER a mis à la vente trois parcelles d'une contenance totale de 11ha 24a 80ca quartier BENIQUET, au hameau du Chabian.

La Commune a posé sa candidature. La SAFER a demandé à la Mairie de faire une proposition de prix.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide de faire une proposition de 12 000 € pour l'ensemble des trois parcelles.

✓ **Courrier préfectoral relatif aux mesures d'aide d'urgence aux agriculteurs sinistrés « canicule et incendies »**

Les épisodes caniculaires et les incendies des 28 et 29 Juin 2019 dans le Gard ont provoqué d'importants dégâts à l'agriculture, qui ont pu être constatés par le Ministre de l'agriculture et de l'alimentation, lors de sa visite du 05 Juillet 2019.

Suite à ces épisodes, le Préfet du Gard propose aux communes d'exonérer de la Taxe sur le Foncier Non Bâti (TFNB) en 2020, les agriculteurs touchés par ces sinistres.

Sur la Commune d'Aigaliers, seule la canicule a pu provoquer des pertes de récolte. A ce jour, deux agriculteurs ont fait une déclaration de perte de récolte, qui ont été transmises à la chambre d'agriculture du Gard.

Le Conseil Municipal considère que cette aide n'est pas du ressort du budget communal.

Après délibération, le Conseil Municipal vote contre à l'unanimité.

✓ **Questions diverses**

- *11 novembre 2019* : Une invitation à la cérémonie organisée par le Maire et le Conseil Municipal sera distribuée à l'ensemble des habitants prochainement.
- *Covoiturage local* : Un groupe d'habitants d'Aigaliers-Baron-Foissac propose de développer le covoiturage local. Une information sera distribuée aux habitants en même temps que l'information pour le 11 novembre 2019.
- *Vendredi 18 Octobre 2019* : les travaux d'extension du réseau d'eau potable par le SIVOM jusqu'au hameau le Chabian, avec un renforcement du réseau depuis Marignac et Bourdiguet, sont terminés.
Le SIVOM et le Conseil Municipal ont convié les habitants concernés de ces hameaux à une réception de clôture à la Mairie.

La séance est levée à 21h00.